

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE
Place du Marché
69590 St Symphorien sur Coise

Département du Rhône

PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 06 avril 2023

Présents :

BANINO Jérôme, MICHELOT Éric, MEZARD-MOSTFA Dominique, GRANGE Agnès, SARTORETTI Michel, SIMON Anne-Claire, VAUX Marie-Aimée, WITHERS Patrick, GRANGE Evelyne, ZAMPICCHIATTI-CREPET Mariana, ÇAKIR-LOUSSE Corinne, GLEIZES Jérôme, FLAMENT Julien, DALBEPIERRE Michael, AGGOUN Jean-Claude, PAISSE Matthieu, RATTON Maryline, VENET Denis, MURIGNEUX Claudie, VERICEL Pauline.

Absents excusés :

TOINET Guy, pouvoir donné à M. MICHELOT Éric
FERLAY Christiane, pouvoir donné à Mme. MURIGNEUX Claudie
ODIN Catherine, pouvoir donné à M. WITHERS Patrick
FEUNTUN Christel, pouvoir donné à Mme ÇAKIR-LOUSSE Corinne
LAPLACE Sébastien
ROY Jean Sébastien, pouvoir donné à M. BANINO Jérôme
THEVENON Pierrick

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 20

Votants : 25

(dont 5 pouvoirs)

1/ AFFAIRES FINANCIERES ET BUDGETAIRES

1-1/Liste des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire

En vertu de la délégation donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal au titre de l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire rendra compte des décisions et commandes passées dans le courant du 1er trimestre 2023.

date de la commande	entreprise	objet	montant TTC
24/03/2023	GUYOT V SARL	Tvx création vestiaires salle activité - Abords paysager Tr 4 Phase 1	25 653,12 €
24/03/2023	ST NICOLAS	aménagement terrain - cimetière txv reprise de concessions	1 300,00 €
24/03/2023	CDG	hono.mission.assistance juridique.2023	3 403,00 €
24/03/2023	A & A PARTNERS	Ct. prest. services Hébergement sur serveur WebMuseo + Maintenance - du 12/02/2023 au 11/02/2024	1 780,80 €

20/03/2023	SOFCAP SOFAXIS	cot.ass.statutaire.provisi onnelle. 2023	1 636,20 €
20/03/2023	SOFCAP SOFAXIS	cot.ass.statutaire.provisi onnelle. 2023	34 687,05 €
20/03/2023	CDG	part.gestion.dossier.ass urance.2023	1 338,74 €
20/03/2023	DELTA SERVICE L	loc. mobilière - location groupe électrogène pour le départ du Paris/Nice le jeudi 9 mars 2023	1 499,28 €
20/03/2023	ASO	Ct prestation - Paris/Nice Ville de départ jeudi 9 mars 2023	27 600,00 €
20/03/2023	AEP	Service restauration scolaire - Février 2023	7 311,40 €
10/03/2023	CP MENUISERIE	Travaux Pluvy - Rénovation du hall et des sanitaires - Menuiserie	17 639,65 €
10/03/2023	ATOOTS MARBRES	Travaux Pluvy - Rénovation du hall et des sanitaires - Rénovation sol ancien	2 845,67 €
10/03/2023	ATOOTS MARBRES	Travaux Pluvy - Rénovation du hall et des sanitaires - Rénovation sol ancien	1 672,83 €
09/03/2023	MARTINOL	fourn. adm. - papier mairie 250 ramettes	1 443,00 €
09/03/2023	ARGOS ORAPI	fourn. entretien - divers bâtiment	6 688,61 €
28/02/2023	LEGITIMA	Frais contentieux - diverses consultations litige Basalt	1 530,00 €
28/02/2023	NOXEA FORMATION	Vers. org. formation - "engins de chantier" recyclages/débutants FFA FBA JSP DPO MDI	1 392,00 €
28/02/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - ex ferme Pluvy	2 038,08 €
28/02/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - château de pluvy	3 848,04 €
28/02/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - mairie	3 658,13 €
20/02/2023	CASCC	subvention CASCC 2023	9 149,38 €
20/02/2023	ASS MAIRES RHON	conc.div.cotisation.2022	1 215,96 €
20/02/2023	NOXEA FORMATION	Vers. org. formation - Formation travail en hauteur sur toiture G. CORNELOUP M. DIDIER	1 716,00 €

20/02/2023	SMACL	Ass. RC cotisation 2023	4 163,21 €
20/02/2023	GRANJON FOURNEL	carb. engins CTM GNRO	1 784,54 €
17/02/2023	2C COURTAGE	Ass. Protection juridique cotisation 2023	1 273,58 €
17/02/2023	BG ENERGIE	Ent. bât. - changement circulateurs chauffage salle A. M. + st charles	3 561,49 €
09/02/2023	LA JARDINIÈRE	Tvx divers voirie - aménagement paysager Chemin de Layat	1 143,00 €
06/02/2023	AEP	Service restauration scolaire - Janvier 2023	9 692,20 €
31/01/2023	NHE NUISIBLES H	ent. réseaux - dératisation réseau assainissement année 2021	3 576,00 €
31/01/2023	LA JARDINIÈRE	ent. voirie - élagage square montée beauvoir	2 274,00 €
31/01/2023	VDF	ent. bât. - réparation hotte cuisine pluvy changement ventilateur	1 006,31 €
30/01/2023	FILLON CHRISTOPHE	Tvx réfection peinture bureau compta mairie	2 749,20 €
27/01/2023	ALLIANZ	Ass. Flotte auto cotisation 2023	10 564,41 €
27/01/2023	ALLIANZ	Ass. multirisques cotisation 2023	21 949,39 €
27/01/2023	LE COMPTOIR DES	rec. - buffet cérémonie des voeux 06/01/2023	1 020,00 €
27/01/2023	ROCK	ent. voirie - sel dénéigement	2 881,01 €
27/01/2023	IML	Fourn. adm. - enveloppes mairie divers format	1 170,00 €
27/01/2023	BUTAGAZ	comb. gaz salle des Tanneries du 19/01/2023 - 2104 L	3 270,59 €
27/01/2023	AEP	Service restauration scolaire - Décembre 2022	7 770,20 €
27/01/2023	AEP	alim. part. 1,5€/repas - année.scol. 2022/2023 - 1er trim - Sept. à déc. 2022	5 751,00 €
13/01/2023	BERGER LEVRAULT	Maintenance e-magnus comptabilité-paies-élect ions-état civil du 01/01/2023 au 31/12/2023	5 069,04 €
13/01/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - mairie	2 955,96 €

13/01/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - château de pluvy	3 391,92 €
13/01/2023	GRANJON FOURNEL	Combustible fioul - ex ferme Pluvy	1 427,58 €
			259 491,57 €

Cotisations et Renouvellement d'adhésions signées par M.le Maire sous délégation de signature du Conseil Municipal			
date de la signature		objet	montant TTC
27/01/2023	DEPT RHONE	Contribution SDMIS 1er tr 2023	15 993,00 €
28/02/2023	AMF-abonnt	conc.div.cotisation.2 023	1 215,96 €
24/03/2023	CDC monts lyonn	Participation dispositif paragrèle 2022	1 364,19 €
			18 573,15 €

Eric Michelot et Jérôme Banino expliquent plus en détail le projet de réhabilitation de l'espace d'accueil de Pluvy, ainsi que son mode de financement. La moitié des dépenses d'investissements sera facturée à la Communauté de communes des Monts du Lyonnais.

1-2/ Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2022

Le compte administratif a déjà été présenté lors du débat d'orientation budgétaire le 02 mars 2023. Le conseil doit approuver le bilan comptable définitif de l'année 2022.

CA 2022			
FONCTIONNEMENT			
RECETTES		DÉPENSES	
Excédent antérieur reporté	2 199 655,1 1 €	Charges à caractère général	757 719,54 €
Atténuation de charges	46 666,17 €	Charges de personnel	860 037,38 €
Opérations d'ordre/amo	22 105,33 €	Atténuation de produits	301 803,74 €
Produits des services	101 594,10 €	Dépenses imprévues	
Impôts et taxes	2 365 711,3 7 €	opérations ordre (amort)	212 950,00 €
Dotations	910 076,04 €		



Autres produits gestion courante	111 981,10 €	Autres charges gestion courante	479 799,94 €
Produits financiers	0,00 €	Charges financières	45 763,46 €
Produits exceptionnels	235 058,47 €	Charges exceptionnelles	715,00 €
		SOUS TOTAL	2 658 789,06 €€
		Virement section Investissement	0,00 €
TOTAL	5 992 847,69 €	TOTAL	2 658 789,06 €

CA 2022			
INVESTISSEMENT			
RECETTES		DEPENSES	
Excédent investissement reporté	787 577,22 €	Déficit d'investissement reporté	431 036,13 €
Affectation du résultat		Opérations patrimoniales	
Participation	0 €		
Opérations d'ordre (cessions, amort ..)	212 950,00 €		
		Remboursement du capital	484 227,58 €
FCTVA	224 409,51 €	Frais études et logiciels	0,00 €
Taxes d'aménagement	61 610,37 €	subvention d'équipement	56 970,64 €
Subventions	208 883,36 €	Acquisitions Biens meubles et imm	160 429,77 €
Emprunts	450 000,00 €	Travaux bâtiments et autres	513 116,59 €
		participation financière	1 052,21 €
SOUS TOTAL	1 964 251,78 €	SOUS TOTAL	1 646 832,92 €
Virement section de fonctionnement	0,00 €	Opérations d'ordre (trvx régie, amortissement)	22 105,33 €
TOTAL	1 945 430,46 €	TOTAL	1 668 938,25 €

Eric Michelot présente le compte administratif de la commune. Ce compte administratif a été transmis à chaque conseiller municipal.

Il n'y a pas de question.

Monsieur le Maire quitte la séance pour permettre l'approbation du compte administratif. C'est Eric Michelot, premier adjoint, qui préside la séance.

Le compte administratif est approuvé à 23 voix pour et 0 contre.

Monsieur le maire revient et préside de nouveau la séance.

Le compte de gestion, compte remis par le trésorier payeur de la collectivité, en tout point conforme au compte administratif, est également approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

1-3/ Affectation des résultats

Suite à l'approbation du compte administratif, Jérôme Banino propose l'affectation du résultat suivant :

RÉSULTAT AU 31/12/2022	EXCÉDENT de fonctionnement		3 334 058,63 €
	EXCÉDENT d'investissement		276 492,21 €
Reste à Réaliser	DÉFICIT d'investissement		- 332 365,68 €
	DÉFICIT global d'investissement		-55 873,47 €
(A) <u>EXCÉDENT AU 31/12/2022</u> Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement : (report à nouveau créditeur) <small>(002 :excédent antérieur reporté)</small>		3 278 185,16 €	
(B) <u>DÉFICIT AU 31/12/2022</u> Déficit à reporter		0 €	

Cette affectation du résultat est approuvée à 25 voix pour et 0 contre.

1-4/ Vote des taux d'imposition

rapporteur : Eric Michelot

La Commune se doit de fixer les taux des impôts ménages, c'est-à-dire :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les propriétaires ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties, également acquittée par les propriétaires ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et les locaux vacants ;

En 2022, les taux d'imposition étaient les suivants :

- taxe foncière / bâti : 26,80%
- taxe foncière /non bâti : 34,08 %
- taxe d'habitation sur les logements vacants 15,85%

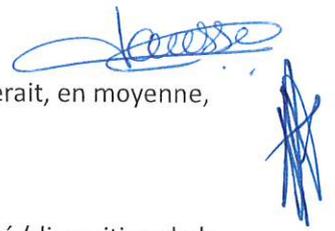
Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur les taux d'imposition 2023, en restant attentif aux orientations prises lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) qui s'est tenu lors de la séance du 2 mars dernier.

Il entendra également les propositions de la Commission Finances réunie le 30 mars 2023, laquelle a travaillé sur le projet de budget primitif, lui aussi établi en cohérence avec le DOB de mars.

Eric Michelot rappelle les orientations prises par le conseil municipal lors de la réunion du 02 mars 2023. Il avait été acté une hausse de la fiscalité de 2% pour faire face au programme d'investissement de la commune et à la hausse du prix de l'énergie.

Hors augmentation des bases, une augmentation de 2% du taux de la fiscalité ferait, en moyenne, une hausse de 15 € du montant de la taxe foncière pour un ménage.

hausse



Q Claudie Murigneux : qu'est ce que le coefficient correcteur ?

Rép Frédéric Carmona, DGS : lors de la mise en place de la réforme de la fiscalité (disparition de la taxe d'habitation et intégration de la part de taxe foncière perçue par le département), il y a eu des communes "perdantes", c'est à dire qu'elles percevaient moins de recettes après la réforme. L'Etat a mis en place ce coefficient correcteur pour compenser cette perte de recette. La commune bénéficie d'un coefficient correcteur de plus de 150 000 €.

Q Julien Flament : c'est quoi la base fiscale de 2500 € pris comme exemple pour un foyer pelaud ?

Rép Frédéric Carmona, DGS : il s'agit de la valeur locative du bien pris en compte pour le calcul de la taxe foncière. Pour calculer le montant de l'impôt, le taux communal est appliqué à la base valeur locative de chaque logement. Cette base est aujourd'hui indexée sur l'inflation. La valeur moyenne de la base sur la commune est d'environ 2500 €.

Jérôme Banino rappelle que la Communauté de communes a voté une augmentation du taux d'environ 10 %, mais sur un taux beaucoup plus faible que celui de la commune.

Q Mariana Zampicchiatti-Crepet : y a t il eu des questions des pelauds à ce sujet ?

Rép Jérôme Banino : non, et pour information, comme la base suit l'inflation, même si les taux n'augmentent pas, la base va augmenter donc le montant global va augmenter.

Michael Dalbepierre : la commune fait face à de nouvelles charges, la commune doit augmenter, les habitants doivent trouver des économies ailleurs.

Julien Flament : je ne suis pas d'accord, la commune doit, avant de demander des efforts aux pelauds, montrer l'exemple : quels sont les efforts de la commune pour diminuer notre fonctionnement ?

Rép Eric Michelot : nous sommes très vigilants en ce qui concerne le fonctionnement ; nous relançons sans cesse nos marchés pour avoir une offre toujours plus basse, tous les contrats sont revus. Il m'arrive de ne pas signer des contrats pour 20 euros !

Jérôme Banino rajoute que le choix d'étendre les horaires de l'extinction nocturne permettra de faire des économies. Un travail sur l'ensemble de nos chaudières est en cours.

Julien Flament : il y a un problème de communication, les habitants ne sont pas au courant. Il faut informer sur nos actions et l'expliquer.

Jérôme Banino : je ferai un article de presse pour expliquer l'ensemble de nos efforts.

Jérôme Gleizes : est ce que les entreprises locales n'exagèrent pas un peu trop sur les coûts par rapport à des entreprises en dehors du secteur ?

Rép : Eric Michelot : toutes les entreprises sont mises systématiquement en concurrence.

Monsieur le maire soumet à l'approbation du conseil municipal l'augmentation des taux de 2% pour la fiscalité locale et propose les taux suivants :

- Foncier bâti : 27,34 %
- Foncier non-bâti : 34,76%
- Taxe d'habitation (Locaux Vacant et Résidence secondaire): 16,17%

Les nouveaux taux sont approuvés à 25 voix pour et 0 contre.

1-5/ Approbation du Budget Primitif 2023

Rapporteur : Eric Michelot

Eric Michelot présente l'ensemble des éléments du budget primitif 2023, éléments transmis à l'ensemble du conseil municipal.

Il insiste notamment sur l'augmentation du coût d'énergie qui, même avec le bouclier tarifaire mis en place par l'Etat, augmente significativement (+300% pour l'électricité, +40% pour le gaz).

Question Patrick Withers : Y a-t-il une augmentation pour l'eau également ?

Rép : Eric Michelot : oui, cette augmentation est liée à la prise en compte de l'ensemble de nos points de livraison pour la facturation alors qu'auparavant, la commune avait un seul abonnement pour l'ensemble de ces points d'eau.

Eric Michelot présente également la programmation budgétaire pour les ressources humaines. Du fait des différentes augmentations du smic en 2022 et de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, il est prévu une inscription budgétaire en hausse de 9% par rapport au BP 2022.

Question Patrick Withers : y a t il des agents prévus en plus en 2023 ?

Rép Jérôme Banino : Non sauf la prise en compte de l'accompagnement des enfants en difficultés pendant le temps de midi à la cantine et le ménage du futur bâtiment "vestiaires". L'inscription budgétaire est toujours majorée pour faire face à d'éventuels remplacements pour maladie.

Les inscriptions pour les autres charges (chapitre 65) sont également en augmentation du fait de l'inscription budgétaire des dépenses liées aux opérations cœur de bourg (plan façades) et OPAH.

Eric Michelot décrit ensuite l'ensemble des dépenses d'investissement prévu en 2023.

Jérôme Gleizes quitte la séance

Question Julien Flament : pourquoi ce n'est pas la Communauté de communes des Monts du Lyonnais qui finance les points d'apport volontaire enterrés ?

Rép Jérôme Banino : Au vu de la situation financière de la Communauté de communes, cette dernière n'en a pas les moyens.

Il est prévu de commencer par la mise en place de 4 points d'apport volontaire, ceux situés dans le centre.

Patrick Withers : la commission avait prévu d'étendre les points d'apport volontaire à l'ensemble de la commune mais en "aérien" (colonne).

Une fois l'ensemble des éléments présentés, Jérôme Banino soumet le budget primitif aux votes des conseillers municipaux.

Le budget primitif 2023 est approuvé à 25 voix pour et 0 contre.

1-6/Demande de subvention : les classes en 3

Rapporteur : Jérôme Banino

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le compte 6574 est destiné à financer les subventions accordées par la Commune aux sociétés locales, ainsi qu'à divers groupements. Il invite par conséquent le Conseil Municipal à fixer pour l'exercice en cours le montant de la subvention pour l'association des classes en 3 qui a déposé un dossier de demande subvention pour des dépenses lors de la fête des classes le samedi 1er avril 2023, à hauteur de 550 €.

Cette subvention de 550 € est accordée à l'association des classes en 3 à l'unanimité des votants.

2/ AMÉNAGEMENT et PATRIMOINE

2-1 / Approbation d'une convention de servitude de réseaux, avenue Etienne Billard

Rapporteur : Agnès Grange

Le conseil municipal est invité à délibérer sur la constitution d'une servitude de réseaux, sur la parcelle cadastrée AC 496, avenue Etienne Billard au profit du SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES du 164 / 170 avenue Etienne Billard 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE.

La convention de servitudes entre la Commune de St Symphorien sur Coise et la copropriété prévoit que la Commune de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE lui reconnaît le droit d'établir une canalisation et ses accessoires techniques sur le terrain.

La copropriété s'engage à remettre en état le terrain à l'issue des travaux.

Cette convention est approuvée à l'unanimité

3/ QUESTIONS DIVERSES

- Patrick Withers :
 - Rencontre avec les élus: répond-on aux différentes questions posées par les habitants de St Sym sur le marché le samedi matin? Ayant moi-même posé une question le samedi 4 février, j'attends encore la réponse.
 - Rép Jérôme Banino : il y a souvent des réponses à l'oral, mais il est vrai qu'il faut s'astreindre à faire des réponses par écrit.
 - Plan de la ville : le dernier plan papier de la ville date, à ma connaissance, de 2007. Quand on en trouve encore, et c'est une vraie rareté documentaire, on s'aperçoit qu'il ne correspond plus du tout à l'état actuel de notre ville. J'y suis ravi d'y trouver l'existence d'un magasin Champion ainsi que des restaurants Mama Gathina et La Cannelle. Je ne sais pas si cela doit être une initiative de la municipalité ou de l'office du tourisme, mais il me paraît urgent, 16 ans plus tard, de faire quelque chose, même en format plus simple.
 - Rép Jérôme Banino : les plans papier sont aujourd'hui obsolètes ; beaucoup de personnes utilisent des applications mobiles. Des plans de la ville ont été installés à chaque parking (Libération, Verdun,...). On pourrait remettre un plan de la ville dans notre site Internet.
 - Brochure commerciale : il y a plus de deux ans, une société est venue prospecter les commerçants et artisans de St Sym afin de réaliser une brochure sur la ville comprenant des encarts publicitaires. Cette entreprise ayant le soutien de la municipalité, de nombreux commerçants ont acheté leur encart. Ils attendent toujours la publication de cette brochure. Doivent-ils considérer que cette opération était finalement une arnaque?
 - Rép Agnès Grange : Ce n'est pas une arnaque mais nous avons beaucoup de retard. Il sera imprimé début mai.
- Michel Sartoretti :
 - quand allons nous faire une commission générale avec comme ordre du jour : Un point étape, une info sur l'avancée de tous les projets, des points d'amélioration sur notre fonctionnement interne.
 - Rép Jérôme Banino : peut-être avant le conseil du mois de mai.
- Marie-Aimée Vaux :
 - Information, le guide des plus beaux détours 2023 est sorti.

Jérôme Banino clôt la séance à 22h35

La/Le secrétaire de séance



Le Maire,



